



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 66042

Texte de la question

M. Charles Ehrmann attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation particulièrement préoccupante que rencontrent les centres de santé dans leur fonctionnement, en raison d'une pénurie d'infirmières - pénurie qui ne fera que s'aggraver par l'hémorragie de personnel vers les hôpitaux et les cliniques du fait de l'application des 35 heures. Confrontés à de réels problèmes financiers en raison de la non-revalorisation des actes, source de leur trésorerie, ils sont d'ores et déjà contraints de refuser la prise en charge de patients pour maintenir la qualité de leurs prestations et de charge de travail. Si aucune mesure en leur faveur n'est prise rapidement, certains d'entre eux pourraient être contraints de déposer prochainement leur bilan. Cette situation a également pour conséquence de compromettre le maintien à domicile d'une catégorie de personnes âgées, en les obligeant à recourir à l'hospitalisation, et ce contrairement à la politique préconisée en la matière par le Gouvernement. Il lui demande ce qu'il entend faire pour remédier à cette dégradation et pour que perdure une activité dont l'intérêt de santé publique n'est plus à démontrer.

Données clés

Auteur : [M. Charles Ehrmann](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66042

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5321